



LA SOCIÉTÉ DES  
ÉTABLISSEMENTS  
DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

PAR COURRIEL

Québec, le 21 novembre 2016

**Objet : Demande d'accès à l'information**  
N/Réf. 0101-282

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès reçue le 16 novembre 2016 par laquelle vous désirez obtenir de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) :

« J'aimerais avoir les résultats de pêche 2016 des lacs suivants, dans la Réserve Faunique Mastigouche (date pêché, nb de pêcheurs, durée, nb et poids des captures):

Lac de l'Aiglon  
Lac Biro  
Lac Chériore  
Lac des Demoiselles  
Lac de l'Épervier  
Lac Boisvert  
Lac Arthur  
Lac Bourassa  
Lac de la Panse  
Lac des Mûres  
Lac St-Anselme  
Lac Lafleur  
Lac Crodeau. »

Vous trouverez ci-joint un document répondant à votre demande.

Considérant que votre demande a été traitée conformément aux dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, nous vous rappelons que vous pouvez demander la révision de la présente décision à la Commission d'accès à l'information, sur demande faite dans les trente (30) jours de la date de la présente décision, en vous conformant aux articles 135 et suivants de la loi précitée. À cette fin, un avis de recours est joint à la présente.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La vice-présidente – Affaires corporatives  
et secrétaire générale

« Original signé »

Nelly Rodrigue, avocate, ASC

p. j. Statistiques  
Avis de recours